

Établissement Public Foncier de Poitou-Charentes

Conseil d'administration

Séance du vendredi 12 juin 2009

Délibération n° CA-2009-06

Règlement des marchés

Le conseil d'administration de l'établissement public foncier de Poitou-Charentes,

Vu le décret n°2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'établissement public foncier de Poitou-Charentes, notamment son article 10,

Vu la délibération n°2009-02 du 2 février 2009 du conseil d'administration de l'établissement public foncier soumettant l'établissement au code des marchés publics,

Vu la délibération n°2009-05 du 2 février 2009 du conseil d'administration de l'établissement public foncier approuvant le règlement intérieur institutionnel,

Sur proposition du directeur général,

1°) APPROUVE le règlement des marchés ;

2°) COMPLÈTE l'article 10 du règlement institutionnel en ajoutant un alinéa au paragraphe « **Sur les pouvoirs non énumérés par le décret** » rédigé comme suit :

« Le conseil d'administration délègue au bureau le pouvoir d'ajuster le règlement des marchés si cela apparaît nécessaire, à charge de rendre compte au plus prochain conseil de ces modifications. »

Le Président du conseil d'administration

Transmis pour approbation

à Monsieur le Préfet de Région

Poitiers, le 18/06/09

Le Préfet,

Bernard TOMASINI

